



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER
PROVINCE DE QUÉBEC
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du conseil municipal local tenue le **mardi 18 mars 2025** à la salle municipale de Saint-Gabriel-de-Valcartier conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents(es) : M. Raymond Bureau , Conseiller
M. David Hogan , Conseiller
M. Thomas Lavalée , Conseiller
Mme Shelley MacDougall , Conseillère
M. Brent Montgomery , Maire
Mme Dorothy Noël , Conseillère

Sont absents(es) : Mme Maureen Bédard , Conseillère

Formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Brent Montgomery.

Étaient également présents:

Heidi Lafrance, Directrice générale et greffière-trésorière
Pamala Hogan Laberge, Directrice du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire
Alec Montpas, Directeur du Service des travaux publics
Amélie Bertaigne, Directrice du Service d'urbanisme et de l'environnement

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1. Séance ordinaire du 3 février 2025
 - 3.2. Séance extraordinaire du 27 février 2025
4. Période de questions
5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes
 - 5.1. Demande d'autorisation de passage et d'utilisation d'un drone pour le Grand Défi Pierre Lavoie 2025
 - 5.2. Demande d'autorisation de passage pour le Grand Tour de Vélo Québec
6. Avis de motion et règlements
7. Administration
 - 7.1. Inspectrice municipale - Poste permanent - Jannick Grégoire
8. Finances
 - 8.1. Compte fournisseurs pour le mois de février 2025
9. Sécurité publique
 - 9.1. Rapport d'activités de la CAUCA pour février 2025
10. Travaux publics et hygiène du milieu
 - 10.1. Rapport du directeur du Service des travaux publics
 - 10.2. Octroi du contrat pour la rénovation des bureaux du Service de sécurité incendie
 - 10.3. Fin de l'entente de gestion de l'écocentre municipal par un tiers
11. Urbanisme et environnement
 - 11.1. Rapport des permis délivrés pour le mois de février 2025
 - 11.2. Rapport de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement
 - 11.3. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Rénovation d'un bâtiment patrimonial – lot 4 704 969 – Atelier
 - 11.4. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Rénovation d'un bâtiment patrimonial – lot 2 195 158 - Remise
12. Sports, loisirs, culture et vie communautaire
 - 12.1. Rapport de la directrice du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire
13. MRC et dossiers régionaux
14. Affaires diverses
15. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

À 19h30, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance.

« La personne qui préside la séance, soit M. le Maire Brent Montgomery, informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit M. le Maire Brent Montgomery, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi. »

01-03-2025 2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver l'ordre du jour sans modification; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit ordre du jour conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

3. Adoption des procès-verbaux

02-03-2025 3.1. Séance ordinaire du 3 février 2025

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR Thomas Lavalée

APPUYÉ PAR David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter et de signer le procès-verbal du 3 février 2025.

03-03-2025 3.2. Séance extraordinaire du 27 février 2025

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR Thomas Lavalée

APPUYÉ PAR Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter et de signer le procès-verbal du 27 février 2025.

4. Période de questions

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Le maire Brent Montgomery invite les citoyens présents à poser des questions sur les sujets qui les intéressent.

5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes

04-03-2025 5.1. Demande d'autorisation de passage et d'utilisation d'un drone pour le Grand Défi Pierre Lavoie 2025

ATTENDU QUE le Grand défi Pierre Lavoie se tiendra en juin 2025 et qu'une demande d'autorisation de passage est déposée à la Municipalité;

ATTENDU QUE le convoi cycliste passera sur le territoire de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier dans la journée du 13 juin (entre 11h45 et 12:10) empruntant la route de la Bravoure (rte 369);

ATTENDU QUE le convoi cycliste passera sur le territoire de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier dans la soirée du 14 juin (entre 19h15 et 20h) empruntant la 5^e Avenue, le chemin Redmond et le boulevard Valcartier (rte 371);

ATTENDU QUE l'organisation demande une autorisation pour l'utilisation de drones pour capter des images de l'événement;

IL EST PROPOSÉ PAR Dorothy Noël

APPUYÉ PAR Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le passage du Grand défi Pierre Lavoie sur les routes de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier et de permettre l'utilisation de drones pour capter des images pour l'édition 2025 du défi conditionnellement à ce que l'organisme ait en sa possession tous les permis requis.

05-03-2025 5.2. Demande d'autorisation de passage pour le Grand Tour de Vélo Québec

ATTENDU QUE le Grand Grand Tour de Vélo Québec se tiendra en août 2025 et qu'une demande d'autorisation de passage est déposée à la Municipalité;

ATTENDU QUE le convoi cycliste passera sur le territoire de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier dans la journée du 3 août (vers midi) empruntant la Vélopieste Jacques-Cartier/Portneuf;

IL EST PROPOSÉ PAR Dorothy Noël

APPUYÉ PAR David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le passage du Grand Tour de Vélo Québec sur le territoire de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier pour l'édition 2025 conditionnellement à ce que l'organisme ait en sa possession tous les permis requis.

6. Avis de motion et règlements

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

7. Administration

06-03-2025

7.1. Inspectrice municipale - Poste permanent - Jannick Grégoire

ATTENDU QUE Mme Jannick Grégoire occupe le poste d'inspectrice municipale depuis le 3 décembre 2024;

ATTENDU QUE la période probatoire de 3 mois est terminée;

ATTENDU QUE la directrice générale recommande que Mme Jannick Grégoire soit embauchée pour occuper le poste permanent à temps plein de 35 heures par semaine en tant qu'inspectrice municipale pour le Service de l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR Thomas Lavalée

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer Mme Jannick Grégoire pour occuper le poste d'inspectrice municipale pour un poste permanent, et ce, à compter du 3 mars 2025.

8. Finances

07-03-2025

8.1. Compte fournisseurs pour le mois de février 2025

ATTENDU QUE la greffière-trésorière a déposé, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer du mois de février 2025;

ATTENDU QUE les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, comme certifié par la greffière-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de février 2025 totalisant la somme de 169 567,17\$ laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

9. Sécurité publique

9.1. Rapport d'activités de la CAUCA pour février 2025

21 appels ont été reçus pendant le mois de février 2025:

13	Médical
1	Accident
1	Alarme incendie
2	Fausse alarme
4	Divers
0	Travaux publics - urgence

10. Travaux publics et hygiène du milieu

10.1. Rapport du directeur du Service des travaux publics

M. Alec Montpas fait un rapport verbal des activités du Service des travaux publics.

08-03-2025

10.2. Octroi du contrat pour la rénovation des bureaux du Service de sécurité incendie

ATTENDU QUE des travaux de rénovations sont nécessaires dans les bureaux du Service de sécurité incendie pour améliorer la luminosité et la discrétion;

ATTENDU QUE ce projet fait partie des projets pour 2025 et que des sommes à cet effet sont prévues dans le budget 2025;

ATTENDU QUE de demandes de prix ont été faite auprès de 4 entrepreneurs généraux pour la rénovation des bureaux du Service de sécurité incendie (Construction DSF, Construction Coutu, Construction McKinley et Construction Galipeau);

ATTENDU QU'un seul entrepreneur à soumis un prix;

Entrepreneur	Prix (sans taxes)
Construction Galipeau	67 700\$

IL EST PROPOSÉ PAR Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'octroyer le contrat pour les rénovations des bureaux du Service de sécurité incendie à Construction Galipeau au prix de 67 700\$ excluant les taxes. Les travaux incluent principalement l'installation de portes avec fenêtres, ouvertures et fermetures de murs, électricité, peinture et finition.

09-03-2025

10.3. Fin de l'entente de gestion de l'écocentre municipal par un tiers

ATTENDU QUE le Service des travaux publics désire prendre en charge la gestion du site de l'écocentre municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR Dorothy Noël

APPUYÉ PAR Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

DE ne pas renouveler l'entente pour la gestion de l'écocentre avec Construction BGC inc. L'entente actuelle prendra fin le 31 mars 2025.

11. Urbanisme et environnement

11.1. Rapport des permis délivrés pour le mois de février 2025

Un total de 9 permis a été délivré pour le mois de février 2025:

Type	Permis		
	Nombre émis	Valeur	Montant
Permis			
Agrandissement et rénovation bâtiment complémentaire	2	42 000,00 \$	135,00 \$
Construction nouvelle résidence	2	586 000,00 \$	400,00 \$
Installation septique	2	42 700,00 \$	200,00 \$
Puits	2	45 460,00 \$	200,00 \$
SOUS-TOTAL	8	716 160,00 \$	935,00 \$
Lotissements			
Lotissements	1	0,00 \$	175,00 \$
SOUS-TOTAL	1	0,00 \$	175,00 \$
TOTAL	9	716 160,00 \$	1 110,00 \$

11.2. Rapport de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Mme Amélie Bertaigne fait un rapport verbal des activités du Service de l'urbanisme et de l'environnement.

10-03-2025

11.3. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Rénovation d'un bâtiment patrimonial – lot 4 704 969 – Atelier

Le comité consultatif d'urbanisme a tenu une rencontre le 12 février 2025 pour analyser une demande de permis de rénovation extérieure d'un bâtiment patrimonial assujéti par un PIIA. Les travaux consistent à remplacer deux portes en bois par des portes en acier.

CONSIDÉRANT QUE les interventions sur le bâtiment ne s'inspirent pas de détails types de l'architecture d'origine;

CONSIDÉRANT QUE le choix des matériaux pour les nouvelles portes pourrait être optimisé afin de favoriser la conservation d'un maximum de détails et d'éléments présentant un intérêt patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE les portes extérieures d'origine étaient en bois, un matériau traditionnellement utilisé pour les bâtiments de cette époque, et que son usage permet de respecter l'intégrité architecturale et patrimoniale du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE l'acier, bien que durable, ne reproduit pas fidèlement l'apparence, la texture et le caractère des portes en bois d'origine, ce qui pourrait nuire à l'harmonie visuelle du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les PIIA vise à assurer une intégration harmonieuse des modifications apportées aux bâtiments patrimoniaux en favorisant l'usage de matériaux compatibles avec leur époque de construction;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de matériaux traditionnels tels que le bois contribue à la préservation et à la transmission du patrimoine architectural;

CONSIDÉRANT QUE la conservation du cachet historique du bâtiment s'inscrit dans les efforts de mise en valeur du patrimoine bâti de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE des programmes d'aide financière pourraient être disponibles pour soutenir la restauration conforme aux exigences patrimoniales;

IL EST PROPOSÉ PAR Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'accepter la demande de PIIA pour le lot 4 704 969 pour un permis de rénovation conditionnellement à ce que les portes soient remplacées par des portes en bois afin de préserver le caractère patrimonial du bâtiment, et ce, selon la recommandation du CCU.

11-03-2025

11.4. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Rénovation d'un bâtiment patrimonial – lot 2 195 158 - Remise

Le comité consultatif d'urbanisme a tenu une rencontre le 12 mars 2025 pour analyser une demande de permis de rénovation extérieure d'un bâtiment accessoire situé sur un site où le bâtiment principal présente une forte valeur patrimoniale assujetti par un PIIA.

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment concerné est un bâtiment accessoire situé sur un site où le bâtiment principal présente une forte valeur patrimoniale, et qu'en vertu du Règlement sur les PIIA (n° 271), les interventions sur les bâtiments accessoires doivent assurer une intégration harmonieuse avec le cadre bâti patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE les travaux visent la réduction de la largeur du bâtiment, le retrait d'une fenêtre, le déplacement de la porte d'entrée et la mise en place d'une fondation, afin d'assurer la stabilité et la pérennité de la structure;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'une fondation est essentielle pour prévenir l'affaissement progressif du bâtiment et assurer sa durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 5.2.1.2.5 du Règlement sur les PIIA, l'agencement des matériaux doit respecter les matériaux d'origine ou similaires afin de préserver l'intégration au site;

CONSIDÉRANT QUE la réutilisation des planches de bois d'origine pour le recouvrement des futurs travaux permet de maintenir l'aspect visuel et architectural du bâtiment, assurant ainsi une harmonisation avec le bâtiment principal et le site patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE l'usage de matériaux traditionnels favorise la mise en valeur du patrimoine bâti et respecte les principes de conservation et d'intégration architecturale prévus par le règlement;

CONSIDÉRANT QUE la vocation du bâtiment demeure inchangée après les travaux assurant ainsi un usage compatible avec le site et son environnement;

IL EST PROPOSÉ PAR Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'accepter la demande de PIIA pour le lot 2 195 158 pour un permis de rénovation conditionnellement à ce que les planches de bois de la partie démolie soient réutilisées pour le recouvrement des travaux, et ce, selon la recommandation du CCU.

12. Sports, loisirs, culture et vie communautaire

12.1. Rapport de la directrice du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire

Mme Pamala Laberge fait un rapport verbal des activités du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire.

13. MRC et dossiers régionaux

Le maire Brent Montgomery informe les membres du conseil que la dernière séance du conseil des maires de la MRC a eu lieu le 19 février 2025.

La prochaine séance du conseil des maires se tiendra le 19 mars 2025 à 19h.

14. Affaires diverses

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

15. Levée de la séance

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20h10.

Brent Montgomery
Maire

Heidi Lafrance
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Brent Montgomery, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de la l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.